

Procès-verbal de séance
Réunion du conseil communautaire
Mardi 12 avril 2022 à Le Biot

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Forclaz :</u>	GRENAT Maryse (DT)
<u>La Baume :</u>	MENOUD Jean-François (DT)
<u>La Vernaz :</u>	HAUTEVILLE Laurent (DT)
<u>Le Biot :</u>	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Montriond :</u>	DENNÉ Jean-Claude et MUFFAT Michel
<u>Morzine :</u>	TROMBERT Fabien, MARULLAZ Aube, BUET Manuelle, DUPIEUX Gilbert et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>Les Gets :</u>	VINET Philippe, MARTEL Mireille et MUTILLOD Christophe
<u>St Jean d'Aulps :</u>	VERMANT Rebecca et COTTET Sophie
<u>Reyvroz :</u>	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin :</u>	DEGENEVE Alain et VUATTOUX Rémy
<u>Vailly :</u>	TRABICHET Yannick et GIROD Jean-Marc
<u>Bellevaux :</u>	VUAGNOUX Jean-Louis et BERNAZ Célia

Procurations :

REY Emmanuel (Bellevaux) à VUAGNOUX Jean-Louis (Bellevaux)
MUFFAT Sophie (DT La Côte d'Arbroz) à COTTET Sophie (Saint Jean d'Aulps)

Délégués excusés :

REY Emmanuel (Bellevaux) et MUFFAT Sophie (DT La Côte d'Arbroz)

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), CETTOUR-CAVÉ Lætitia (DS La Vernaz), BOYAT Sylvie (DS Seytroux) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier) et PANIKIAN Virginie (animatrice du réseau des bibliothèques)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald

Date de convocation : 6 avril 2022

1- Approbation des PV de séance des réunions du 8 février 2022 et du 8 mars 2022

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les PV de séances des 2 dernières réunions.

2- Culture : présentation et validation du projet territorial lecture publique (PCSES)

Virginie PANIKIAN et Jean-Paul ROUX FOUILLET présentent aux membres du conseil communautaire, pour validation, le projet territorial de lecture publique, également nommé Projet Culturel Scientifique, Éducatif et Social – PCSES (diaporama joint en annexe). Ses objectifs généraux sont :

- un développement de la lecture publique pour la période 2022-2026,
- une égalité d'accès à la lecture publique sur tout le territoire de la CCHC.

Son élaboration a commencé à l'automne 2021, dans le cadre d'une démarche associant les bibliothécaires du réseau (5 réunions d'un groupe de travail bénévoles et salariés), les élus (tous les maires ont été rencontrés), les partenaires du réseau,...

Ce projet propose un certain nombre d'orientations, sur la base d'un diagnostic de la situation de la lecture publique.

Le diagnostic

Le diagnostic a identifié les points forts suivants :

- Le réseau de lecture publique, qui est porté par la CCHC, offre une large gamme de services (carte unique, gratuité des abonnements, catalogue commun, portail de services, programmation culturelle commune...) et montre un dynamisme certain. L'équipe des bibliothécaires constitue un véritable collectif associant salariés et bénévoles.
- Le maillage des bibliothèques est dense : une seule commune ne dispose pas pour le moment de bibliothèques (Vailly) et une seule bibliothèque ne participe pas au réseau (Essert-Romand).
- L'impact auprès de la population est plus élevé que les moyennes nationales (17% d'abonnés contre 12%) et la fréquentation augmente.

Il a aussi identifié des points faibles :

- Le nombre de salariés est très nettement inférieur aux moyennes nationales (1 salarié pour 4 400 habitants contre 1 pour 1 850 habitants).
- Le réseau manque d'équipements « structurants », les bibliothèques étant par ailleurs fort disparates, à la fois en terme de locaux et en terme de budgets d'acquisition.
- On constate un « déficit de formalisation » : pas de conventions entre la CCHC et les communes qui permettraient de préciser le rôle de chacun, peu de recours aux aides de l'État...

Les orientations

Le projet territorial de lecture publique repose sur 3 « piliers » :

- Un renforcement du réseau, la tête de réseau restant au Jotty, avec une équipe plus importante, des fonctions renforcées (formation, action culturelle...) et des locaux plus étendus.
- La construction de 2 nouvelles médiathèques aux Gets et à Morzine, qui doivent être complémentaires (exemples : fonds local à Morzine, numérique et fonds adolescents aux Gets).
- La mise en œuvre d'un « Plan de développement des petites bibliothèques », prenant en compte les projets des différentes communes (exemples : projet de déménagement de la bibliothèque de la Forclaz, projet de centre culturel et de bibliothèque de Vailly, réorganisation des locaux de Bellevaux,...).

5 grandes orientations ont été identifiées :

- Orientation 1 – Développer la lecture publique sur l'ensemble du territoire en prenant en compte la construction des nouvelles médiathèques et en mettant en œuvre un plan de développement des petites bibliothèques :
 - assurer une égalité d'accès à la lecture publique sur tout le territoire de la CCHC,
 - accompagner la construction des nouvelles médiathèques des Gets et de Morzine en les intégrant dans le réseau,
 - intégrer dans le projet territorial les projets des communes dans le domaine de la lecture publique.

- Orientation 2 - Consolider le socle administratif du réseau et solliciter davantage les aides de l'État :
 - mettre en place des conventions entre la CCHC et les communes, précisant le rôle de chacun,
 - solliciter de façon systématique l'aide de l'Europe, de l'État, de la Région, du Département, de Savoie-biblio...
- Orientation 3 - Structurer et renforcer le réseau :
 - création d'un service intercommunal de la lecture publique chargé de la gestion et de l'animation du réseau,
 - renforcement de la tête de réseau du Jotty.
- Orientation 4 - Développer l'offre de services :
 - mise en place d'une circulation des documents («navette»), service qui permettra à tous les abonnés, et notamment ceux des petites bibliothèques, d'accéder à des collections plus importantes,
 - développement des services numériques (prêt de livres numériques, accès à des services d'autoformation...) et de l'action culturelle dans le domaine du numérique,
 - mise en place d'une politique documentaire avec des « spécialités » (mangas, BD...), de façon à élargir l'offre documentaire,
 - développement de la communication sur les services offerts par les bibliothèques,
 - création d'un « guide du lecteur » du réseau et des bibliothèques...
- Orientation 5 - Renforcer les moyens du réseau et des bibliothèques :
 - extension des locaux du Jotty afin d'en faire encore plus la tête de réseau : formation, accueil d'animations, base logistique de la circulation des documents (« navette »),
 - recrutement de 2 agents chargés notamment d'accompagner les petites bibliothèques : appui technique, permanences dans le cadre d'une extension des horaires, gestion de la « navette », renforcement de l'action culturelle...
 - lancement d'une « campagne de recrutement » de bénévoles : annonces, profils de poste, formation...

La nécessité d'une programmation commune du Jotty et des médiathèques des Gets et de Morzine

Il est proposé de réaliser dès 2022 une étude de programmation commune de l'extension du Jotty et des médiathèques des Gets et de Morzine, pour assurer la cohérence du projet et permettre une complémentarité entre les services des médiathèques des Gets et de Morzine.

Le plan de financement

La question du statut des bibliothèques et celle d'un transfert de gestion des médiathèques des Gets et de Morzine, fera l'objet d'une délibération lors du dernier trimestre 2022. En conséquence, le plan de financement suivant concerne la seule CCHC, dans ses compétences actuelles. Il ne prend pas en compte d'éventuels transferts de gestion, ni les autres travaux et aménagements dont la maîtrise d'ouvrage est municipale (« Plan de développement des petites bibliothèques »).

Il comprend :

- en investissement :
 - les travaux d'extension de la tête de réseau du Jotty, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la CCHC.
- en fonctionnement :
 - l'évolution du coût de fonctionnement du réseau jusqu'en 2026, y compris les 2 recrutements qui sont identifiés, une augmentation des budgets d'acquisition et d'action culturelle, la mise en œuvre de la circulation des documents (« navette »),
 - la programmation en 2022 des travaux du Jotty et des 2 médiathèques des Gets et de Morzine.

Investissement	
Travaux tête de réseau Jotty	696 740 €
Fonctionnement du réseau	
Réseau 2021 (pour mémoire)	118 700 €
Réseau 2022	155 950 €
Réseau 2023, 2024, 2025	164 150 €
Réseau 2026	236 550 €
Programmation du Jotty et des 2 médiathèques des Gets et de Morzine	
Programmation (2022)	45 000 €

Tous les coûts sont HT.

Le coût des travaux au Jotty sera précisé lors de l'étude de programmation. L'investissement fera l'objet de subventions évaluées à 2/3 du coût.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le projet territorial de lecture publique (PCSES) présenté ci-dessus,
- d'approuver le lancement par la CCHC d'une étude de programmation commune pour les locaux du réseau au Jotty et les nouvelles médiathèques des Gets et de Morzine,
- de charger Monsieur le Président des différentes formalités nécessaires aux demandes de subventions notamment auprès de la DRAC et de l'Union Européenne (FEDER).

Christophe MUTILLOD est très étonné du chiffre présenté ce soir au niveau de l'aménagement du local du Jotty et aimerait savoir ce qui est prévu pour arriver à un tel montant. Jean-Paul ROUX FOUILLET indique que c'est un coût global estimé à la louche, notamment en vue d'établir les demandes de financement, et que ce coût sera affiné par l'étude de programmation. Maryse GRENAT est surprise d'entendre parler d'évaluation « à la louche » pour des demandes de financement.

Jean-François MUFFAT se demande s'il ne serait pas judicieux de créer un équipement à Saint Jean d'Aulps à côté du collège plutôt que chaque commune développe sa bibliothèque.

Rebecca VERMANT s'étonne de voir apparaître les projets de Morzine et les Gets dans la présentation de ce soir et non celui de Saint Jean d'Aulps. Aube MARULLAZ souligne qu'un recensement de tous les projets communaux a bien été fait. Elle précise que les projets de médiathèques de Morzine et des Gets seraient financés par les communes via la révision des attributions de compensation versées par la CCHC.

Yannick TRABICHET tient à signaler que la mise en place d'un réseau de bibliothèques intercommunales aura une incidence en matière de coût de fonctionnement, et ce même si l'investissement reste financé par les communes.

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'un débat devra effectivement avoir lieu en fin d'année sur les statuts de la CCHC et sur les incidences en matière de coût de fonctionnement et d'investissement.

Sophie COTTET ne trouve pas normal d'être encore pris au dépourvu et de devoir se positionner dans la précipitation. Virginie PANIKIAN souligne que la présentation qui est faite ce soir est le fruit d'un travail qui se fait depuis 2 ans. Elle rappelle qu'un COPIL a été constitué et qu'un élu de Saint Jean d'Aulps y avait été invité. Elle précise que cela fait une année que les élus et bibliothécaires sont sollicités dans le cadre de ce projet. Aube MARULLAZ ajoute que le travail a bien été fait avec l'ensemble des communes et que des discussions ont eu lieu à plusieurs reprises en bureau communautaire, discussions retranscrites dans les comptes-rendus diffusés systématiquement à l'ensemble des élus communautaires.

Gérald LOMBARD considère que tous les élus autour de la table devraient être plutôt pour le projet mais que ce n'était peut-être pas le moment pour présenter les chiffres. Stéphane PUGIN-BRON propose de valider le projet en enlevant les montants des investissements envisagés. Jean-Paul ROUX FOUILLET précise que les chiffres peuvent être enlevés de la délibération mais devront toutefois être maintenus dans le projet qui sera transmis à la DRAC.

Le conseil communautaire, à la majorité (Sophie COTTET vote contre et Elisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER s'abstient), approuve le PCSES, approuve le lancement d'une étude de programmation et charge Monsieur le Président de déposer les demandes de financement.

3- Finances

3.1 Subventions 2022

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du conseil communautaire les propositions de subventions 2022 faites par le bureau lors de sa réunion du 11 mars 2022 (hors crèches et écoles de musique).

Philippe VINET souhaiterait que le bureau communautaire redéfinisse les critères d'attribution des subventions. Stéphane PUGIN-BRON précise que la CCHC ne peut subventionner que les associations qui sont en lien avec ses compétences statutaires.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2022 :

• Sporting Club Morzine Vallée d'Aulps	25 000,00 €
• FC Brevon	5 000,00 €
• Chablais Ski Team (CIE FFS / Pôle Mont-Blanc)	20 000,00 €
• Les Allobroges du Brevon	500,00 €
• ADMR de la Vallée d'Aulps	22 500,00 €
• ADMR des Dranses	4 000,00 €
• ADMR du Brevon	10 000,00 €
• ADMR du Marcellly	2 720,00 €
• Ametya	9 000,00 €
• Secours en Montagne – section Morzine	3 600,00 €
• Secours en Montagne – section Brevon	1 800,00 €
• Coeur d'Agathe	900,00 €
• Association des jeunes sapeurs-pompiers Bellevaux-Lullin	500,00 €
• Association du Musée de la Musique Mécanique	
◦ subvention fonctionnement :	34 000,00 €
• subvention manifestations :	45 000,00 €
• Maison des Arts du Léman (Chemins de Traverse 2021-2022)	10 000,00 €
• La Rencontre (bibliothèque Morzine)	7 000,00 €
• Lire à Bellevaux	700,00 €
• Commune des Gets (bibliothèque)	1 000,00 €
• Terroir et savoir-faire du Haut-Chablais <i>annule et remplace celle attribuée par délibération du 11/01/2022)</i>	1 000,00 €
• Association des conciliateurs de justice de la CA de Chambéry	500,00 €
• Collège Henri Corbet de Saint Jean d'Aulps	5 356,00 €
• Collège Notre Dame de Bellevaux	3 653,00 €
• Pôle Ressourcerie du Chablais (aide à l'investissement)	10 000,00 €

NB : la subvention de 2 000 € à l'EPSM74 a été retirée car celle-ci avait déjà été décidée lors d'une délibération prise en 2019 pour la période 2020-2022. Une subvention de 1 000 € au profit de la commune des Gets a également été rajoutée (compensation gratuité des cartes d'accès à la bibliothèque) conformément à la décision prise par le conseil communautaire en 2021.

3.2 Budget annexe – Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

Sophie COTTET annonce que, le Président n'ayant pas daigné répondre à un de ses courriels, elle votera contre toutes les décisions budgétaires de ce soir. Emmanuel REY (procuration donnée à Jean-Louis VUAGNOUX) vote également contre et Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER s'abstient pour toutes ces décisions correspondant aux points 3.2 à 3.9 de l'ordre du jour.

3.2.1 Approbation du compte de gestion 2021

Le conseil communautaire, à la majorité, approuve le compte de gestion 2021 du budget annexe « Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps ».

3.2.2 Vote du compte administratif 2021

Monsieur Fabien TROMBERT, Président, quitte la séance. Monsieur Jean-Claude MORAND, 1er Vice-président, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2021 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps qui présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 6 643,60 €.

	Dépenses HT 2021	Recettes HT 2021	Résultat 2021
Fonct.	104 438,02 €	97 794,42 €	- 6 643,60 €
Inv.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	104 438,02 €	97 794,42 €	-6 643,60 € 2020 :- 6 151,34€ 2019 : 3 067,77€ 2018 : 2 873,86€

Le conseil communautaire, à la majorité, approuve le compte administratif 2021 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps qui présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 6 643,60 €.

3.2.3 Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2022 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps pour un montant total de 120 700 € HT.

	Rappel BP 2021 BP 2020	BP 2022
Fonct.	123 100 € 94 100 €	120 700 €
Invest.	0 €	0 €
Total	123 100 € 94 100 €	120 700 €

Le conseil communautaire, à la majorité, vote le budget primitif 2022 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps pour un montant total de 120 700 € HT.

3.3 Budget annexe – Budget annexe SPANC

3.3.1 Approbation du compte de gestion 2021

Le conseil communautaire, à la majorité, approuve le compte de gestion 2021 du budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif ».

3.3.2 Vote du compte administratif 2021

Monsieur Fabien TROMBERT, Président, quitte la séance. Monsieur Jean-Claude MORAND, 1er Vice-président, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2021 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 22 447,30 € et un excédent d'investissement d'un montant de 8 400,25 €.

Le conseil communautaire, à la majorité, approuve le compte administratif 2021 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 22 447,30 € et un excédent d'investissement d'un montant de 8 400,25 €.

3.3.3 Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2022 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour un montant total de 59 200,25 € HT.

	<i>Rappel BP 2021</i>	BP 2022
Fonct.	35 100 €	50 800 €
Invest.	8 400,25 €	8 400,25 €
Total	43 500,25 €	59 200,25 €

Le conseil communautaire, à la majorité, vote le budget primitif 2022 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour un montant total de 59 200,25 € HT.

3.4 Budget annexe – Budget annexe Transport scolaire

3.4.1 Approbation du compte de gestion 2021

Le conseil communautaire, à la majorité, approuve le compte de gestion 2021 du budget annexe « Transport scolaire ».

3.4.2 Vote du compte administratif 2021

Monsieur Fabien TROMBERT, Président, quitte la séance. Monsieur Jean-Claude MORAND, 1er Vice-président, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2021 du budget annexe du transport scolaire qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 38,99 €.

	Dépenses HT 2021	Recettes HT 2021	Résultat 2021
Fonct.	711 786,47 €	711 825,46 €	38,99 €
Inv.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	711 786,47 €	711 825,46 €	38,99 € 2020 : 49,60 € 2019 : 34,96 € 2018 : 47,45 €

Le conseil communautaire, à la majorité, approuve le compte administratif 2021 du budget annexe du Transport scolaire qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 38,99 €.

3.4.3 Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2022 du budget annexe du Transport scolaire pour un montant total de 512 000,00 €.

	<i>Rappel BP 2021</i>	BP 2022
Fonct.	712 100 €	512 000 €
Invest.	0 €	0 €
Total	712 100 €	512 000 €

Le conseil communautaire, à la majorité, vote le budget primitif 2022 du budget annexe du Transport scolaire pour un montant total de 512 000,00 €.

3.5 Budget annexe – Budget annexe MSP de Lullin

3.5.1 Approbation du compte de gestion 2021

Le conseil communautaire, à la majorité, approuve le compte de gestion 2021 du budget annexe « MSP de Lullin ».

3.5.2 Vote du compte administratif 2021

Monsieur Fabien TROMBERT, Président, quitte la séance. Monsieur Jean-Claude MORAND, 1er Vice-président, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2021 du budget annexe de la MSP de Lullin qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 11 616,86 € et un excédent d'investissement d'un montant de 121 307,86 €.

	Dépenses HT 2021	Recettes HT 2021	Résultat 2021
Fonct.	8 222,46 €	19 839,32 €	11 616,86 €
Inv.	30 229,16 €	151 537,02 €	121 307,86 €
Total	38 451,62 €	171 376,34 €	132 924,72 € <i>20 : 15 018,68 €</i>

Le conseil communautaire, à la majorité, approuve le compte administratif 2021 du budget annexe de la MSP de Lullin qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 11 616,86 € et un excédent d'investissement d'un montant de 121 307,86 €.

3.5.3 Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2022 du budget annexe de la MSP de Lullin pour un montant total de 242 100,00 €.

	Rappel BP 2021	BP 2022
Fonct.	608 600 €	41 600 €
Invest.	778 500 €	200 500 €
Total	1 387 100 €	242 100 €

Le conseil communautaire, à la majorité, vote le budget primitif 2022 du budget annexe de la MSP de Lullin pour un montant total de 242 100,00 €.

3.6 Budget annexe – Budget annexe ZAE du Vernay-Bron

3.6.1 Approbation du compte de gestion 2021

Le conseil communautaire, à la majorité, approuve le compte de gestion 2021 du budget annexe « ZAE du Vernay-Bron ».

3.6.2 Vote du compte administratif 2021

Monsieur Fabien TROMBERT, Président, quitte la séance. Monsieur Jean-Claude MORAND, 1er Vice-président, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2021 du budget annexe de la ZAE du Vernay-Bron qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 316 589,92 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 787 873,92 €.

	Dépenses HT 2021	Recettes HT 2021	Résultat 2021
Fonct.	970 225,21 €	2286 815,13 €	1 316 589,92 €
Inv.	1101 576,50 €	313 702,58 €	- 787 873,92 €
Total	2071 801,71 €	2600 517,71 €	528 715,98 € 2020 : 1316 548,71 € 2019 : -26 558,79 € 2018 : - 1 236,00 €

Le conseil communautaire, à la majorité, approuve le compte administratif 2021 du budget annexe de la ZAE du Vernay-Bron qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 316 589,92 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 787 873,92 €.

3.6.3 Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2022 du budget annexe de la ZAE du Vernay-Bron pour un montant total de 5 528 273,92 €.

	Rappel BP 2021	BP 2022
Fonct.	4 624 210 €	3 159 400 €
Invest.	3 239 651 €	2 368 874 €
Total	7 863 861 €	5 528 274 €

Le conseil communautaire, à la majorité, vote le budget primitif 2022 du budget annexe de la ZAE du Vernay-Bron pour un montant total de 5 528 273,92 €.

3.7 Budget annexe – Budget annexe ZAE de Moulin Dessailly

3.7.1 Approbation du compte de gestion 2021

Le conseil communautaire, à la majorité, approuve le compte de gestion 2021 du budget annexe « ZAE de Moulin Dessailly ».

3.7.2 Vote du compte administratif 2021

Monsieur Fabien TROMBERT, Président, quitte la séance. Monsieur Jean-Claude MORAND, 1er Vice-président, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2021 du budget annexe de la ZAE de Moulin Dessailly qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 235 402,75 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 477 144,38 €.

	Dépenses HT 2021	Recettes HT 2021	Résultat 2021
Fonct.	241 741,63 €	477 144,38 €	235 402,75 €
Inv.	706 052,70 €	228 908,32 €	- 477 144,38 €
Total	947 794,33 €	706 056,70 €	- 241 741,63 € 2020 :-237 108,32€ 2019 : -9 861,15€

Le conseil communautaire, à la majorité, approuve le compte administratif 2021 du budget annexe de la ZAE de Moulin Dessailly qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 235 402,75 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 477 144,38 €.

3.7.3 Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2022 du budget annexe de la ZAE de Moulin Dessailly pour un montant total de 4 009 344,38 €.

	Rappel BP 2021	BP 2022
Fonct.	2 071 800 €	2 310 200 €
Invest.	1 450 908 €	1 699 144 €
Total	3 522 708 €	4009 344 €

Le conseil communautaire, à la majorité, vote le budget primitif 2022 du budget annexe de la ZAE de Moulin Dessailly pour un montant total de 4 009 344,38 €.

3.8 Budget annexe – Budget annexe ZAE des Lanches

3.8.1 Approbation du compte de gestion 2021

Le conseil communautaire, à la majorité, approuve le compte de gestion 2021 du budget annexe « ZAE des Lanches ».

3.8.2 Vote du compte administratif 2021

Monsieur Fabien TROMBERT, Président, quitte la séance. Monsieur Jean-Claude MORAND, 1er Vice-président, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2021 du budget annexe de la ZAE des Lanches qui ne présente aucun résultat de clôture compte tenu de l'absence de dépenses et recettes comptabilisées sur ce budget au cours de l'exercice 2021.

Le conseil communautaire, à la majorité, approuve le compte administratif 2021 du budget annexe de la ZAE des Lanches qui ne présente aucun résultat de clôture compte tenu de l'absence de dépenses et recettes comptabilisées sur ce budget au cours de l'exercice 2021.

3.8.3 Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2022 du budget annexe de la ZAE des Lanches pour un montant total de 1 045 000,00 €.

	Rappel BP 2021	BP 2022
Fonct.	330 011 €	630 000 €
Invest.	215 001 €	415 000 €
Total	545 012 €	1045 000 €

Le conseil communautaire, à la majorité, vote le budget primitif 2022 du budget annexe de la ZAE des Lanches pour un montant total de 1 045 000,00 €.

3.9 Budget annexe – Budget principal

3.9.1 Approbation du compte de gestion 2021

Le conseil communautaire, à la majorité, approuve le compte de gestion 2021 du budget principal.

3.9.2 Vote du compte administratif 2021

Monsieur Fabien TROMBERT, Président, quitte la séance. Monsieur Jean-Claude MORAND, 1er Vice-président, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2021 du budget principal qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 7 601 579,54 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 2 492 301,01 €.

	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021
Fct	15 948 820,86 €	23 550 400,40 €	7 601 579,54 €
2020	15 709 215,65 €	21 175 961,72 €	5 466 746,07 €
2019	15 830 933,50 €	21 453 904,77 €	5 622 971,27 €
2018	15 666 280,24 €	21 944 718,19 €	6 278 437,95 €
Inv	5 881 497,39 €	3 389 196,38 €	- 2 492 301,01 €
2020	5 920 350,22 €	5 216 931,64 €	- 703 418,58 €
2019	8 721 317,18 €	7 143 836,18 €	- 1 577 481,00 €
2018	10 120 621,68 €	6 602 601,71 €	- 3 518 019,97 €
Total	21 830 318,25 €	26 939 596,78 €	5 109 276,53 €
2020	21 629 565,87 €	26 392 893,36 €	4 763 327,49 €
2019	24 552 250,68 €	28 597 740,95 €	4 045 490,27 €
2018	25 786 901,92 €	28 547 319,90 €	2 760 417,98 €

Zoom sur le personnel

Masse salariale CA 2017 2 144 430 €

Masse salariale CA 2018 2 179 586 €
soit + 1,6 %

Masse salariale CA 2019 2 260 625 €
soit + 3,7 %

Recrutement responsable achat public et secrétaire itinérante

Masse salariale CA 2020 2 287 912 €
soit + 1,2 %

Masse salariale CA 2021 2 568 807 €
Soit + 12,3 %

Centre de vaccination pour 100 000 € + croissance services techniques (2 agents sentiers, 1 agent bâtiment) + assistante urbanisme

Le conseil communautaire, à la majorité, approuve le compte administratif 2021 du budget principal qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 7 601 579,54 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 2 492 301,01 €.

3.9.3 Affectation du résultat 2021

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le vote du compte administratif 2021 du budget principal et indique à l'assemblée que les dispositions comptables imposent à ce que le conseil communautaire décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021. Il propose d'affecter l'excédent de la manière suivante :

Résultat global de la section de fonctionnement 2021	7 601 579,54 €
Besoin de financement de la section d'investissement estimé :	
- Résultat d'investissement 2021 avant affectation :	-2 492 301,01 €
- Restes à réaliser en dépenses :	3 823 700,00 €
- Restes à réaliser en recettes :	1 214 000,00 €
Soit un besoin de financement de :	5 102 001,01 €
Affectation en investissement (1068)	5 102 001,01 €
Report en fonctionnement (002)	2 499 578,53 €

Le conseil communautaire, à la majorité, donne son accord à l'affectation du résultat 2021 dans les conditions présentées ci-dessus.

3.9.4 Vote du budget primitif 2022

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire que :

- le budget primitif 2022 a été élaboré par les services sur la base des propositions du Bureau et du contenu du DOB validé en conseil le 8 mars 2022,
- les recettes sont basées sur des taux de fiscalité inchangés,
- le budget principal est décomposé en 26 services (même si évidemment seul le budget consolidé fait l'objet d'un vote).

		BP 2022
Fonct.	2021 :	23 437 800 €
	2020 :	20 897 500 €
	2019 :	21 178 100 €
	2018 :	20 931 400 €
		21 101 800 €
Invest.	2021 :	10 281 900 €
	2020 :	9 219 200 €
	2019 :	12 947 800 €
	2018 :	12 490 900 €
		17 547 400 €
Total	2021 :	33 719 700 €
		<i>part invest : 30,5%</i>
	2020 :	30 116 700 €
		<i>part invest : 30,6%</i>
	2019 :	33 750 300 €
	<i>part invest : 37,9%</i>	
	2018 :	33 422 300 €
	<i>part invest : 37,4%</i>	
		38 649 200 €
		Part invest. : 45,4 %

Dépenses de fonctionnement
Répartition des dépenses par nature

		2021
● Charges à caractère général	26,9 %	24,4 %
● Virement en investissement	24,8 %	19,1 %
● Atténuation produits (FPIC et AC)	20,4 %	22,7 %
● Personnel	11,8 %	11,0 %
● Autres charges (contribution STOC, SIAC et subventions aux associations)	9,9 %	14,5 %
● Opérations d'ordre	3,1 %	3,6 %
● Dépenses imprévues	1,4 %	2,8 %
● Charges financières	1,6 %	1,8 %
● Charges exceptionnelles	0,1 %	0,1 %

Dépenses de fonctionnement
Zoom sur le personnel

● Masse salariale BP 2017	2 267 100,00 €
● Masse salariale BP 2018	2 238 800,00 € <i>soit - 1,2 %</i>
● Masse salariale BP 2019	2 401 000,00 € <i>soit + 7,2 %</i>
● Masse salariale BP 2020	2 443 900,00 € <i>soit + 1,8 %</i>
● Masse salariale BP 2021	2 676 900,00 € <i>soit + 9,5 %</i>
● Masse salariale BP 2022	2 784 000,00 € <i>soit + 4,0 %</i>

Dépenses de fonctionnement *Zoom sur le personnel*

✓revalorisation salaires/primes/technicité	+ 40 k€
✓extension écocardes	+ 8 k€
✓2ème poste assistant urbanisme	+ 27 k€
✓chèques-déjeuners	+ 15 k€
✓ext. tps de travail chargé de mission santé	+ 4 k€
✓réorganisation services techniques	+ 10 k€
✓nouvelle animatrice bibliothèque	+ 15 k€
✓chargé de mission Espaces Valléens	+ 27 k€
✓animateur environnement	+ 12 k€
✓animateur guichet unique petite enfance	+ 12 €k
✓centre de vaccination	- 63 €k

83 agents (soit env. 61 etp)

- ✓ 2021 : 82 agents pour 60,7 etp
- ✓ 2020 : 77 agents pour 54,7 etp
- ✓ 2019 : 78 agents pour 56,8 etp
- ✓ 2017 : 76 agents

- ✓ **56** salariés annuels (36 titulaires, 17 CDD, 3 CDI)
- ✓ **8** salariés saisonniers hiver
- ✓ **15** salariés saisonniers été
- ✓ **1** remplaçante congé maternité
- ✓ **2** agents communaux mis à disposition à l'année (1 réseau biblio. + responsable technique MZ)
- ✓ **1** apprentie

Personnel – répartition par service

✓ Direction :	1
✓ Paie / compta / budget / marchés :	6
✓ Transport :	1
✓ Action sociale (<i>enfance / santé</i>)	7
✓ Politique culturelle :	13
✓ Urbanisme :	5
✓ Développement Économique (ZA, Natura, saisonniers, projets) :	4
✓ Services techniques	
• Déchets/SPANC :	21
• Voirie, bâtiment :	15
• Sentiers :	8
• Coursives AZ :	2

Recettes impôts et taxes 2022

➤ Les éléments fiscaux reçus à ce jour de l'État laissent apparaître une augmentation de plus de 52 k€ par rapport à 2021 avec :

- ✓ une forte baisse conjoncturelle de la CVAE : - 211 k€
- ✓ une forte croissance de la fiscalité (FB, CFE et compensations) : + 254 k€
- ✓ une augmentation de la DGF : + 9 k€

➤ A noter en parallèle une croissance importante de la TEOM (+ 3,5%) : + 96 k€



Recettes impôts et taxes 2022

➤ Taxes + CVAE/IFER/TASCOM/GEMAPI/ fract. TVA

52,5 % des recettes 53,1 % en 2021
59,9 % en 2020

➤ TEOM **12,1 % des recettes** 11,7 % en 2021
12,9 % en 2020

➤ Compensations de l'état
2,5 % des recettes 2,4 % en 2021
0,5 % en 2020



Dépenses d'investissement 2022


➤ La section est en très forte hausse en passant de 10 282 k€ à 17 451 k€. Elle intègre les éléments prévus au PPI visé lors du DOB et en particulier la totalité des gros investissements dont certains sont prévus sur deux ans :

- ✓ logements saisonniers à Saint Jean d'Aulps,
- ✓ déchetterie des Gets
- ✓ renouvellement des matériel de collecte des déchets,
- ✓ rénovation des vestiaires de Bellevaux
- ✓ croissance des droits ouverts d'investissements voirie via la taxe d'aménagement
- ✓ parking du complexe sportif de Montriond
- ✓ escalator des alpages II
- ✓ rénovation de la crèche de La Baume



- ✓ études et travaux pour le contrat de rivières
- ✓ acquisition d'un camion pour le service voirie (livraison en 2023)
- ✓ études nécessaires à l'avancée de plusieurs projets (crèche des Gets, siège, gymnase, voie verte,...)
- ✓ travaux récurrents d'entretien des bâtiments

➤ Toutefois, le contexte économique actuel fait que certains chantiers ne pourront débuter en 2023 soit par manque de matériaux soit du fait de coûts exorbitants. Le taux de réalisation des dépenses d'investissement devrait malheureusement être assez faible




Yannick TRABICHET rappelle que les collectivités sont le moteur de l'économie et que l'économie serait encore plus mise à mal si les collectivités n'investissent plus.

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il reste une enveloppe de crédits disponibles de 43 800 €, affectés pour le moment en dépenses imprévues au service ADG dans l'attente d'une réaffectation courant 2022.

Proposition de taux de fiscalité 2022


	2022	2016-2021	2011-2015
• TH	6,12 %	6,12 %	5,99 %
• TFPB	5,39 %	5,39 %	5,27 %
• TFPNB	24,66 %	24,66 %	24,12 %
• CFE	26,56 %	fin période de lissage	



Le conseil communautaire, à la majorité, décide de conserver les mêmes taux qu'en 2021 et fixe à 150 000 € le produit de la taxe GEMAPI pour 2022 (idem 2021). Aube MARULLAZ souligne qu'il faut faire attention en matière de communication car même si les taux restent les mêmes, les contribuables verront tout de même une augmentation de leurs impôts compte tenu de la revalorisation des bases fiscales par l'État.

Proposition TEOM 2022

	TEOM voté 16	TEOM 2017	TEOM 2018	TEOM 2019	TEOM 2020	TEOM 2021	TEOM 2022	TEOM 2023	TEOM 2024	TEOM 2025	TEOM 2026
AVORIAZ	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
BELLEVAUX	8,50%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
LULLIN	8,50%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
VAILLY	8,50%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
REYVROZ	8,50%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
LA VERHAZ	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
LA BAUME	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
MONTRIOND	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
A FORCLAZ	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
LA COTE	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
ESSERT	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
LE BIOT	6,15%	6,15%	6,18%	6,18%	6,21%	6,21%	6,24%	6,24%	6,27%	6,27%	6,30%
ST JEAN	6,15%	6,15%	6,18%	6,18%	6,21%	6,21%	6,24%	6,24%	6,27%	6,27%	6,30%
SEYTROUX	5,70%	5,76%	5,82%	5,88%	5,94%	6,00%	6,06%	6,12%	6,18%	6,24%	6,30%
MORZINE	5,00%	5,15%	5,26%	5,39%	5,52%	5,65%	5,78%	5,91%	6,04%	6,17%	6,30%
LES GETS	5,00%	5,15%	5,26%	5,39%	5,52%	5,65%	5,78%	5,91%	6,04%	6,17%	6,30%
RECETTE	2 439 k€	2 420 k€	2 423 k€	2 424 k€	2 426 k€	2 427 k€	2 430 k€	2 431 k€	2 432 k€	2 434 k€	2 436 k€



3.11 Modification des tarifs de collecte des cartons sur Avoriaz pour l'hiver 2020-2021

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire qu'une collecte des cartons est organisée chaque hiver et facturé aux professionnels aux professionnels d'Avoriaz hors restaurants et hôtels (coût déjà pris en compte dans la redevance spéciale OM). Les professionnels concernés sont les suivants :

- résidences touristiques (Pierre et Vacances) et agence immobilières (sélectis)
- magasins de ski
- cadeaux souvenirs
- produits régionaux
- pharmacie
- bars et discothèques
- ESF

Le forfait de base est de 190 € multiplié par 1, 2 ou 3 en fonction de la taille de l'établissement et donc de son volume de production.

Pour l'hiver 2021, en raison des conditions (remontées mécaniques fermées), les commerces n'ont pas travaillé à leur niveau habituel. Le prestataire a pris cela en compte en ne facturant à la CCHC qu'une partie du contrat. Il est donc proposé de faire de même en effectuant une proratisation du montant dû.

La station d'Avoriaz a eu, en moyenne, un taux d'occupation pour l'hiver 2020-2021 de 27 % (taux calculé pour la facturation de la RS OM). Il est donc proposé de proratiser le forfait sur la base de ces 27 % (ex : $190 \times 27\% = 51,30$ €) tout en gardant le coefficient multiplicateur de 1, 2 ou 3 en fonction de l'établissement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette proratisation pour la facturation de la saison 2020-2021.

3.12 Vente d'une épareuse

Ce point a été retiré de l'ordre du jour car une discussion est en cours avec la CUMA de la Vallée d'Aulps qui pourrait être intéressée.

3.13 Espace Valléen : demandes de subvention

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que, dans le cadre du dispositif financier Espace Valléen 2021-2027, 4 dossiers de demandes de subvention sont à valider :

- | | | |
|---|---------------|------------------|
| • Assistance à maîtrise d'ouvrage (2022-2024) | 125 000 € TTC | budget Tourisme |
| • Panneaux d'informations touristiques (2022) | 30 000 € HT | budget Sentiers |
| • Signalétique Route Terroir et Savoir-Faire (2022) | 15 000 € HT | budget Tourisme |
| • Outil digital d'information aux usagers (2022) | 50 000 € HT | budget Transport |

Il est proposé d'approuver le montage financier et d'autoriser le Président à solliciter le soutien financier de l'État (FNADT) et de la Région au titre du programme Espace Valléen et le Département au titre du Plan Tourisme.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les projets et demandes de subvention qui lui ont été présentées et charge Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

4- Marchés publics : aménagement et sécurisation des traversées de Vailly

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire qu'une consultation a été lancée pour les travaux d'aménagement et de sécurisation du chef-lieu RD22 – RD26 sur la commune de Vailly. Il s'agit d'un groupement de commande CCHC/commune de Vailly. L'aménagement comprend les travaux de terrassement, d'empierrement et de maçonnerie, les aménagements de voirie avec la gestion des eaux pluviales et la mise en œuvre de la signalisation ainsi que les travaux de génie civil des réseaux humides.

Les prestations sont réparties en 3 lots :

Le conseil communautaire, à la majorité, approuve les taux de TEOM 2022 qui lui sont présentés.

Modifications apportées sur le budget par rapport au projet joint à la convocation

	Imputation	ADG	DEC	MMM	MSP	RES
Dépenses fct	022	- 47 000 €				
	023		- 5 300 €			+ 27 000 €
	6574			+ 20 000 €		
	66111		+ 5 300 €			
	Total	- 47 000 €	0 €	+ 20 000 €		+ 27 000 €
Recettes fct	73111	- 47 000 €		+ 20 000 €		+ 27 000 €
	Total	- 47 000 €	0 €	+ 20 000 €		+ 27 000 €
Dépenses inv.	1641		+ 33 400 €			
	165				+ 1 000 €	
	2031-63					+ 54 000 €
	20422-50		+ 10 000 €			
	2188-50		- 48 700 €			
	2313-56				- 1 000 €	
	Total		- 5 300 €		0 €	+ 54 000 €
Recettes inv.	1321					+ 27 000 €
	021		- 5 300 €			+ 27 000 €
	Total		- 5 300 €		0 €	+ 54 000 €

Le conseil communautaire, à la majorité, vote le budget primitif 2022 du budget principal pour un montant total de 38 649 200,00 €.

3.10 Emprunts 2022

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire qu'une consultation a été lancée auprès des établissements bancaires en vue de la souscription de 3 emprunts :

- un emprunt de 2 000 000 € pour la réhabilitation de l'ancien centre de vacances de Chelles à Saint Jean d'Aulps, sur 20, 25 ou 30 ans,
- un emprunt d'1 000 000 € pour la construction d'une nouvelle déchèterie aux Gets, sur 10 ou 15 ans
- un emprunt de 300 000 € pour les travaux de la traversée du chef-lieu de Vailly, sur 8, 10 ou 15 ans.

Concernant celui de 2 000 000 €, il souligne qu'aucune banque n'a été en mesure de faire une proposition compte-tenu du taux d'usure en vigueur. La Caisse d'Epargne a toutefois établi une proposition à taux variable sur la base d'une indexation sur le taux du livret A.

Concernant l'emprunt d'1 000 000 €, il souligne que 3 offres ont été reçues et propose de retenir celle du Crédit Mutuel sur la base d'un taux de 1,05 % sur 15 ans avec remboursement en termes trimestriels constants en capital.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le contrat de prêt dans les conditions qui lui ont été présentées.

Quant à celui de 300 000 €, il souligne que l'offre la mieux disante est aussi celle du Crédit Mutuel qui propose un taux de 1,05 % sur 15 ans. Compte tenu du montant emprunté, la souscription de cet emprunt fait partie des délégations du Président et le conseil n'a donc pas à délibérer. Compte tenu de l'affectation des annuités sur les droits ouverts voirie de Vailly, la souscription ne se fera qu'au vu de l'accord de la commune.

Après accord de la commune intervenu suite à cette réunion, il a été décidé de retenir l'offre du Crédit Mutuel sur la base d'un remboursement en termes annuels constants en capital.

MAITRISE D'OUVRAGE	CCHC	COMMUNE DE VAILLY	
	Chapitre A	Chapitre B	
MAITRISE D'OEUVRE	C2i	C2i	Akènes
LOT 01 : Terrassements/VRD	X	X	
LOT 02 : Revêtements/Signalisation	X		
LOT 03 : Aménagements Paysagers / Mobilier / Revêtements qualitatifs			X

Pour les lots concernant la CCHC, le Bureau propose de retenir les sociétés suivantes :

- lot n°1A : Girod TP 360 520,81 € HT (estimation MOE : 380 310 € HT)
- lot n°2 : Colas 244 171,49 € HT (estimation MOE : 247 905 € HT)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots conformément à la proposition qui lui a été faite.

5- Personnel

5.1 Services techniques : création d'un emploi permanent d'agent technique pour les bâtiments

L'agent technique bâtiments recruté depuis mai 2021 donnant entière satisfaction, il est proposé de créer un poste d'emploi permanent d'agent technique pour le stagiairiser à compter du 1^{er} juin 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ce poste.

5.2 Services techniques : création d'emplois non permanents d'agents techniques pour accroissement saisonnier d'activité

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de créer, comme chaque été, les emplois saisonniers nécessaires au fonctionnement des services techniques :

- service sentiers : 8 postes du 2 mai au 31 octobre 2022 (nombre de postes identique à 2021),
- service voirie : 6 postes du 2 mai au 31 octobre 2022 (nombre de postes identique à 2021),
- service bâtiments : 1 poste du 1^{er} mai au 31 mai 2022 (en attente de stagiairisation au 1^{er} juin 2022).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ces emplois.

5.3 DDVA : création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que, comme chaque été, le DDVA renforce son équipe de 2 agents supplémentaires et propose donc de créer 2 emplois saisonniers :

- 1 poste « accueil » du 1^{er} juin au 30 septembre 2022,
- 1 poste « tisanerie » du 1^{er} juin au 30 septembre 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ces emplois.

6- Vente de locaux à la MSP de Lullin

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 11 janvier 2022 par laquelle Monsieur le Président avait été autorisé à signer les actes de vente de 3 locaux à la MSP de Lullin :

- lot kiné de 54 m² 69 043 € HT (82 852 € TTC)
- lot infirmières de 20 m² 25 896 € HT (31 075 € TTC)
- lot podologue de 21 m² 27 521 € HT (33 025 € TTC)

Toutefois, il précise que la sollicitation préalable de France Domaine n'avait pas été réalisée. Celle-ci ayant été faite désormais, il propose de délibérer à nouveau pour autoriser le Président à réaliser ces ventes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les actes de ventes.

7- Transport scolaire : passation d'une nouvelle convention avec la Région pour la mise à disposition d'une navette électrique

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que, depuis mai 2019, la Région met à disposition de la CCHC une navette électrique pour réaliser le transport scolaire sur la commune de Lullin. Cette convention arrivant à échéance, il propose de passer :

- une nouvelle convention avec la Région pour une nouvelle mise à disposition de cette navette électrique du 13 mai 2022 au 15 juillet 2025,
- une nouvelle convention avec la commune de Lullin pour l'utilisation de cette navette sur la même période.

Il précise que la commune fournit gracieusement l'électricité et le chauffeur, que la CCHC assure et entretient le véhicule si nécessaire (pneus) et qu'elle peut récupérer le véhicule pendant les vacances scolaires et les week-ends.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les 2 conventions.

8- Natura 2000 : proposition de motion

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire d'une proposition de motion faite aux structures porteuses de l'animation des sites Natura 2000 visant à inviter le conseil régional à maintenir le financement Natura 2000 dans le cadre de la planification du budget de la PAC 2023-2027 (*voir motion en annexe*). Il précise que cette proposition de motion est calquée sur celle qui a été pris par Thonon Agglomération et la CCPEVA.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette motion.

9- Questions diverses

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER tient à donner quelques chiffres dont elle a pris connaissance lors de la réunion du CA du collège Henri Corbet concernant la restauration scolaire :

- le nombre de repas servi en 2021 est de 58 239,
- le CD74 subventionne 9 000 € au titre de la loi EGALIM,
- le montant des frais de nourriture est de 105 000 € pour l'année, dont 6 000 € pour des produits bio et 15 000 € pour des produits locaux,
- l'objectif est de passer de 20 à 30 % de produits locaux mais ils n'ont pas encore le budget pour le faire.

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER tient à signaler par la même occasion que le collège de Saint Jean d'Aulps a été classé 1^{er} au championnat de France UNSS 2022 en ski alpin.

Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les prochaines réunions auront lieu le mardi 10 mai 2022 à 18h à Montriond et le mardi 28 juin 2022 à 18h à Lullin.

Au Biot, le 18 avril 2022

Le Président
Fabien TROMBERT

